



DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 2023  
DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

## FICHE D'EXPLOITATION

Numéro de Sécurité sociale

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

N° de Siren de l'exploitation (en cas de multitudes d'exploitations : remplir une fiche d'exploitation par exploitation)

### Très important

Suite à l'unification des déclarations fiscales et sociales, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos revenus, qui serviront à l'appel de vos cotisations sociales, en même temps et sur la même déclaration que vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration disponible dans votre espace particulier sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)). Toutefois, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels directement auprès de votre caisse de MSA dans les cas suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu après la date de clôture de la campagne et vous n'avez plus accès au volet social MSA.

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu par papier.

Vous êtes en zone non desservie par Internet et vous ne pouvez pas faire votre déclaration par voie dématérialisée.

Vous avez déclaré vos revenus dans le volet social MSA mais souhaitez procéder à la rectification de votre déclaration, après la fermeture de la télécorrection sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Autres

Pour rappel, l'absence de déclaration vous expose à une pénalité.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (article 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité sociale agricole.

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

<b>BA régime réel</b>		
		<b>RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042</b>
<b>M1</b>	Bénéfice de l'exploitation (y compris revenus de brevets)	MSGX/MSIO
<b>M2</b>	Déficit de l'exploitation	MSGY/MSIP
<b>M3</b>	Sommes à ajouter (abattements JA, ARD, abattements, exonérations, revenus exceptionnels 1 <sup>re</sup> année d'étalement, cotisations facultatives...)	MSGZ/MSIQ
<b>M4</b>	Sommes à déduire (revenus exceptionnels des années suivantes, différence indemnité abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)	MSHM/MSIR
<b>Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BA : compléter le cadre ci-dessous</b>		
<b>M5</b>	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes	% MSHV/MSJM
<b>M6</b>	Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société	MSHS/MSIX
<b>M7</b>	Intérêts excédentaires des comptes courants	MSHT/MSIY
<b>M8</b>	Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées	MSHU/MSIZ
<b>M9</b>	Rémunération et IJ perçues par l'associé	MSHW/MSJN
<b>M10</b>	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé	MSHX/MSJO
<b>M11</b>	Frais professionnels déductibles	MSHY/MSJP
<b>M12</b>	Part du revenu exceptionnel déduit fiscalement la 1 <sup>re</sup> année par l'adhérent	MSHZ/MSJQ
<b>M13</b>	Part du revenu exceptionnel réintégré fiscalement les années suivantes par l'adhérent	MSIM/MSJR

## BIC ou BNC régime réel

N1	Bénéfice de l'exploitation (y compris revenus de brevets)		MSHN/MSIS
N2	Déficit de l'exploitation		MSHO/MSIT
N3	Sommes à ajouter (ARD, abattements, exonérations, cotisations facultatives...)		MSHP/MSIU
N4	Sommes à déduire (différence indemnité d'abattage/valeur en stock, intéressement non déduit)		MSHQ/MSIV

## Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BIC/BNC : compléter le cadre ci-dessous

N5	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes		% MSMP/MSNP
N6	Rémunération, IJ intégrées au bénéfice de la société		MSMM/MSNM
N7	Intérêts excédentaires des comptes courants		MSMN/MSNN
N8	Cotisations NSA prises en charge par la société non réintégrées		MSMO/MSNO
N9	Rémunération et IJ perçues par l'associé		MSMQ/MSNQ
N10	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé		MSMR/MSNR
N11	Frais professionnels déductibles		MSMS/MSNS

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'administration fiscale (fournir copie de la notification de redressement).

Fait à

le

Signature